

N° 102

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993 - 1994

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1993.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 1994 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME XII

FRANCOPHONIE

Par M. Jacques LEGENDRE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, *président* ; Michel Miroudot, Jacques Carat, Pierre Vallon, Pierre Laffitte, *vice-présidents* ; Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Alain Dufaut, André Maman, Philippe Richert, *secrétaires* ; Maurice Arreckx, François Autain, Honoré Bailet, Jean Bernadaux, Jean Bernard, Pierre Biarnès, Jean-Pierre Blanc, James Bordas, Joël Bourdin, Jean-Pierre Camoin, Jean-Louis Carrère, Robert Castaing, Roger Chinaud, Gérard Delfau, André Diligent, Ambroise Dupont, André Egu, Claude Fuzier, Alain Gérard, Daniel Goulet, Adrien Gouteyron, Jean-Paul Hugot, Pierre Jeambrun, Dominique Leclerc, Jacques Legendre, Guy Lemaire, François Lesein, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malécot, Philippe Nachbar, Sosefo Makapé Papilio, Robert Piat, Guy Poirieux, Roger Quilliot, Ivan Renar, Claude Saunier, Pierre Schiélé, Jean-Pierre Schosteck, René-Pierre Signé, Albert Vecten, André Vezinhet, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10^e législ.) : 536, 580, 581, 582 et T.A. 66.

Sénat : 100 et 101 (annexe n° 1) (1993-1994).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	5
I. LE SOMMET DE L'ILE MAURICE : UN TOURNANT	7
A. LE GRAND RASSEMBLEMENT DES FRANCOPHONES	7
B. DES PRISES DE POSITION FORTES	9
1. Le soutien de l'exception culturelle au sein des accords de libre-échange	9
2. L'Agence de coopération culturelle et technique doit être subordonnée au conseil permanent de la francophonie	11
3. La reconnaissance du rôle de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)	11
4. L'exigence du respect de l'usage du français dans les organisations internationales	12
II. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET LES CREDITS DE NOTRE POLITIQUE FRANCOPHONE	15
A. UNE STRUCTURE IMPARFAITE	15
1. L'accès de la francophonie au statut de ministère de plein exercice	15
2. Des interrogations pour l'avenir	18
3. Une structure utile cette année	19
B. DES CREDITS QUI CONNAISSENT UNE EVOLUTION FAVORABLE	20
1. Le quasi-doublement des crédits consacrés à la langue française	21
2. L'augmentation significative des crédits relatifs aux affaires francophones	21
3. Une contribution substantielle au Sommet de Port-Louis	22
III. LES ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE : UN VASTE CHANTIER	24
A. LA FRANCE DOIT JOUER UN ROLE EXEMPLAIRE	24
1. Constitutionnaliser le fait francophone	24
2. Développer la composante audiovisuelle de la francophonie	24

	<u>Pages</u>
3. Le vote d'une nouvelle loi sur la défense de la langue française	25
B. LES DEFIS : LES OMBRES QUI MENACENT LA FRANCOFONIE	27
1. Le recul de l'enseignement du français	27
2. La proportion fragile de francophones réels	27
3. La prédominance de l'anglais dans la vie économique ..	28
EXAMEN EN COMMISSION	31
ANNEXES	33
ANNEXE I	
Discours de M. Boutros BOUTROS GHALIL	34
ANNEXE II	
Les francophones en francophonie	38

Mesdames, Messieurs,

Grâce à la francophonie, la France conserve une dimension mondiale.

Mais les Français sont-ils bien conscients de ce qu'ils doivent à leur langue et à la francophonie ?

Facilement brocardée, la défense du français fait figure dans certains milieux de combat d'arrière-garde.

Pourtant, la francophonie est bien vivante et vient de le montrer avec éclat lors du Vème Sommet de la francophonie qui s'est tenu en octobre à l'Ile Maurice.

En intervenant dans le débat sur le GATT pour soutenir à l'unanimité l'exigence de l'exception culturelle, les pays francophones ont fait preuve de détermination. Ils ont montré aussi que la francophonie n'est pas seulement un mouvement culturel, mais aussi une force politique qui compte.

Le succès de Maurice, aussi important soit-il, ne doit pas cacher pour autant les menaces qui planent sur la communauté francophone, mondialement répartie, mais de manière si inégale et parfois réduite à une mince élite.

Tout naturellement, les francophones du monde entier attendent de la France qu'elle s'engage dans la francophonie de manière exemplaire.

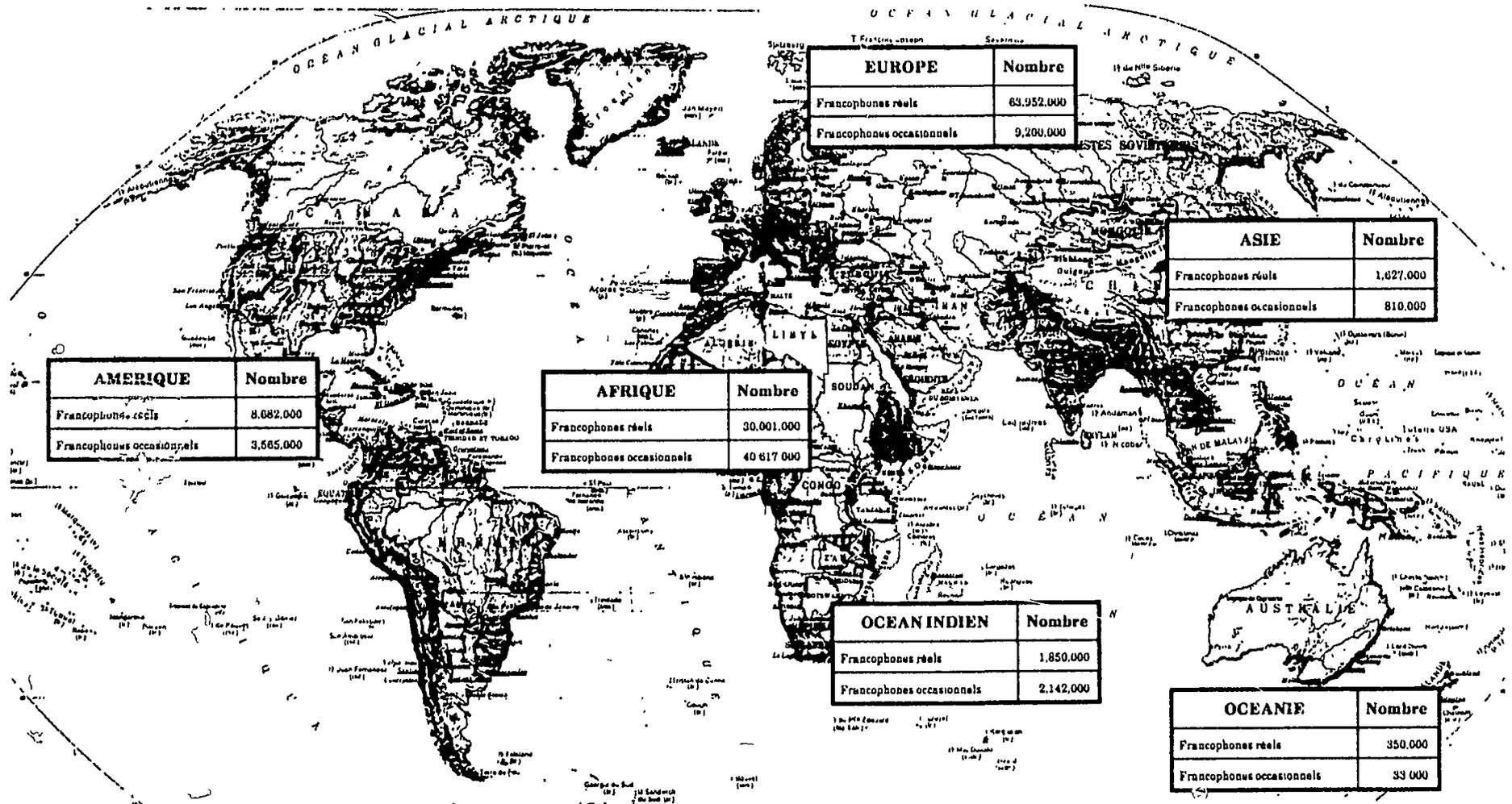
C'est bien cette préoccupation que nous avons à l'esprit en procédant aujourd'hui à l'examen de ce budget.

Importante par les crédits qui lui sont consacrés, confuse dans ses structures, contrastée dans ses résultats, la politique française en matière de francophonie doit être conduite avec résolution.

C'est le sens de ce rapport qui se veut un appel.

LE MONDE FRANCOPHONE

160 millions de francophones à travers le monde



Source : Haut Conseil de la Francophonie,

I. LE SOMMET DE L'ÎLE MAURICE : UN TOURNANT

Le **Vème sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français** qui s'est tenu à Port-Louis, capitale de l'Île Maurice, du 16 au 18 octobre dernier, aura marqué **un tournant dans l'histoire de la francophonie**. Ce sommet amorce une phase nouvelle tant par l'ampleur et la diversité des Etats représentés que par l'importance des décisions prises.

A. LE GRAND RASSEMBLEMENT DES FRANCOPHONES

Le **sommet de Port-Louis** aura permis de rassembler **47 délégations** de différents pays de tradition francophone : ce chiffre est le plus élevé depuis que s'est tenu à Paris, en 1986, le premier sommet francophone des chefs d'Etat et de Gouvernement. Ce sommet s'inscrivait dans la lignée de la première réunion francophone internationale de l'histoire, tenue en 1969, à Niamey, au Niger, en présence d'André Malraux qui avait alors lancé l'Agence centrale de coopération technique (ACCT).

De 41 membres, à Paris, en 1986, on a atteint le nombre de 44 chefs d'Etat et de Gouvernement représentés à Dakar en 1989 et au sommet de Chaillot en 1991, puis de 47 participants à Port-Louis..

Il convient en outre de souligner que la Moldavie, l'Arménie, Saint-Thomas-et-Prince et Israël ont fait part de leur intérêt pour le Sommet de l'Île Maurice.

Au-delà de l'importance symbolique des chiffres, ce qui compte, c'est la **diversité des délégations** qui ont été reçues : incontestablement la solidarité entre les membres de la communauté francophone s'étend aujourd'hui **sur tous les continents**, tout en respectant les caractères propres des diverses identités culturelles et des traditions nationales.

Tout d'abord, les délégations du Québec et du Canada, par leur poids et leur dynamisme économique, ont vocation à affirmer l'importance et la vitalité de la francophonie sur le **continent nord-américain**.

Il est également intéressant de constater que la Roumanie et la Bulgarie ont participé au sommet de Port-Louis, pour la

première fois, en qualité de pays observateurs : elles témoignent ainsi de l'intérêt que portent les **nouvelles démocraties d'Europe de l'Est** à la francophonie pour soutenir des identités souvent désemparées par les espaces nouveaux de liberté qui s'offrent à elles.

Les demandes de participation présentées par l'Arménie et par la Moldavie rappellent, quant à elles, la persistance d'une vieille tradition francophone dans le **monde slave**.

Les pays d'**Afrique** sont également très bien représentés, en particulier en Afrique Noire, la francophonie s'étendant même à des anciens pays lusophones. L'usage en partage du français transcende les appartenances religieuses : le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Mauritanie étaient également représentés à Maurice. En revanche, l'Algérie persiste à refuser de participer aux structures francophones.

Une mention particulière doit être faite du **Liban**, durement éprouvé par plusieurs années de guerres et de troubles, et qui a enregistré, en conséquence, un recul certain de son caractère francophone durant cette période. On estime généralement que 40 % de la population libanaise parle le français. Toutefois, l'anglais ferait actuellement des progrès au Liban.

Par ailleurs, la situation des établissements scolaires francophones dans ce pays est perçue comme très difficile par de nombreux observateurs.

Pourtant, le rapport pour 1993 du Haut Conseil de la Francophonie ⁽¹⁾ penche vers un certain optimisme en constatant, depuis la fin de la guerre, un mouvement de reprise de la pratique de la langue française. Ainsi, au premier semestre de 1993, 28 films français ont été achetés au Liban contre deux au cours de l'année 1991. La presse française et les livres français se vendraient de mieux en mieux. Enfin, la presse libanaise francophone connaît un essor remarquable. Pour autant, il convient de se souvenir que le Liban a été cruellement affecté par un conflit douloureux et qu'une attention particulière devra lui être accordée pour assurer à nouveau une implantation durable de la langue française.

L'Ile Maurice mérite, à elle seule, d'être particulièrement saluée avec ses 605.000 francophones réels et occasionnels qui assurent, sur une population totale de 1,1 million d'habitants, la vitalité de la langue française, au sein d'un pays profondément marqué par les moeurs et les traditions de la colonie britannique qu'il a été. L'Ile Maurice et la Réunion sont les représentantes les plus

(1) Etat de la francophonie dans le monde - données 1993 et six enquêtes inédites - La Documentation Française.

chatoyantes de la francophonie dans l'Océan Indien, qui compte également les Iles Seychelles, les Comores et Madagascar.

Enfin, il convient de ne pas omettre le continent asiatique et, en particulier, la péninsule indochinoise, représentée par le Viet-nâm, le Laos et le Cambodge.

Comme on le voit, ce vaste rassemblement n'est pas dépourvu d'une certaine hétérogénéité. La francophonie est un ensemble mondial regroupant des Etats de toutes les religions et de toutes les philosophies politiques, de la monarchie traditionnelle au parti unique marxiste. Pourtant l'ensemble de la famille francophone a su se réunir pour s'exprimer d'une seule voix sur les grands thèmes de discussion à l'ordre du jour.

B. DES PRISES DE POSITION FORTES

Parmi les nombreuses résolutions adoptées au Sommet de l'Ile Maurice, quatre d'entre elles retiennent particulièrement notre attention. Il s'agit des résolutions portant sur l'exception culturelle, le rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), le renforcement de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et l'exigence du respect de l'usage du français dans les organisations internationales.

1. Le soutien de l'exception culturelle au sein des accords de libre-échange

Le thème de l'exception culturelle aurait pu introduire des clivages au sein de la communauté francophone, en particulier si la volonté mise en avant par certains de combattre l'«hégémonie anglophone» avait dû constituer l'essentiel du débat. Fort heureusement, il n'en a rien été.

Il est vrai que le Canada, pays bilingue, s'est d'ores et déjà, prémuni des risques que ferait courir l'application immédiate et intégrale des principes du libre-échangisme, en introduisant une clause dite «d'exemption culturelle» au sein de l'accord conclu en 1988, entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, l'article 2005 du Traité de 1988 prévoit expressément que *«les industries culturelles sont exemptées des*

dispositions du présent accord sauf stipulation expresse» en matière d'élimination des droits de douane, de cession forcée d'une acquisition indirecte, de droits de retransmission et d'impression.

Au demeurant, l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA), récemment ratifié par le Congrès américain, prévoit expressément, s'agissant du Canada et des États-Unis, l'exclusion du champ de l'accord, de «*toute mesure adoptée ou maintenue, en ce qui a trait aux industries culturelles*».

Nous ne développerons pas plus avant le fond du problème, sur lequel nos excellents collègues, MM. Adrien Gouteyron et Jacques Carat, se sont largement exprimés dans leurs rapports pour avis respectifs, au nom de votre commission.

Il est heureux que lors du sommet de Port-Louis, une unité de vue ait pu se créer sur la question de l'exception culturelle qui a permis l'adoption d'une résolution dont l'importance risque de s'accroître à mesure que se rapprocheront les échéances du GATT.

RESOLUTION SUR L'EXCEPTION CULTURELLE AU GATT

Les chefs d'Etat, de Gouvernement et de délégation des pays ayant en partage l'usage du français :

Désireux d'encourager la vitalité de l'expression artistique des cultures nationales et régionales présentes dans chacun de leurs Etats,

Reconnaissant le rôle de l'Etat, des Gouvernements et des collectivités publiques et territoriales dans la promotion, la protection et le rayonnement des industries culturelles nationales et régionales à l'intérieur de leur pays respectif mais aussi au niveau international,

Soucieux de permettre aux créations de l'espace francophone de circuler largement entre leurs Etats respectifs, comme porteuses des expressions communes et des identités diversifiées,

Se référant à la clause d'exception culturelle telle qu'elle est reconnue au sein de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA),

Conviennent d'adopter ensemble, au sein du GATT, la même exception culturelle pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une forte production culturelle francophone.

2. L'Agence de coopération culturelle et technique doit être subordonnée au Conseil permanent de la francophonie

La conférence a émis une résolution importante à l'occasion de l'examen des documents de programmation présentés par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Elle a fixé ainsi de manière très claire le cadre dans lequel devra s'inscrire l'action de l'Agence au cours des deux années à venir.

Fondée officiellement par une convention signée à Niamey en 1969, l'ACCT est une organisation internationale dont le siège est situé à Paris et qui a vocation, en pratique, à être le principal opérateur de la coopération francophone multilatérale dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la culture, des sciences et des techniques, de l'agriculture, de la communication, du droit, de l'environnement et de l'énergie.

Au cours des dernières années, l'ACCT a pu parfois donner l'impression de prendre ses décisions de manière assez indépendante par rapport à l'instance de décision politique naturelle que représente la conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement.

Cette tendance de l'Agence à se comporter en entité «administrative» autonome a pu entraîner quelques divergences de vue entre le Gouvernement français et le secrétaire général de l'Agence, M. Jean-Louis Roy.

Il a été décidé, en outre, au sommet de Port-Louis, d'instaurer un suivi régulier de l'ACCT par le Conseil permanent de la francophonie (CPF) qui permettra aux Etats Membres d'être mieux informés de l'exécution du budget financé par les crédits multilatéraux.

Ce rappel à l'ordre de l'ACCT devrait freiner une dérive qui aurait pu devenir inquiétante. Il conviendra néanmoins d'être vigilant pour l'avenir.

3. La reconnaissance du rôle de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)

L'AIPLF a été fondée en 1967 pour créer et renforcer les liens entre les parlementaires des différents Etats de la sphère francophone. L'une des ambitions de cet organisme est, depuis

longtemps, d'obtenir le statut d'**assemblée parlementaire internationale de la francophonie** pour devenir, en quelque sorte, l'incarnation du pouvoir législatif au sein de la communauté francophone. Cette demande d'une nouvelle reconnaissance de son statut représentatif, l'AIPLF semble en passe de l'obtenir après le Sommet de Port-Louis. On se souvient que l'AIPLF, qui réclame depuis longtemps cette réaffirmation de son rôle, avait essuyé un refus lors du sommet de Chaillot en 1991, non sans que cela ne suscite un vif mécontentement de ses membres.

Ce que le Sommet de Chaillot avait refusé à l'AIPLF, la réunion de Port-Louis le lui a donné : une résolution, réaffirmant la place éminente de l'institution parlementaire au coeur de la démocratie représentative et de l'Etat de droit, décide de *« reconnaître l'AIPLF comme l'Assemblée Consultative de la Francophonie »*.

Le Conseil Permanent de la Francophonie a donc invité l'ACCT à conclure avec l'AIPLF un accord-cadre précisant les modalités d'une coopération pour l'exécution des programmes pour lesquels les compétences de l'Assemblée sont requises.

4. L'exigence du respect de l'usage du français dans les organisations internationales

Le Sommet de Port-Louis aura également été marqué par la présence d'un visiteur de marque, **M. Boutros Boutros-Ghalil**, *Secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies*, qui a prononcé un discours important à l'occasion de l'ouverture de la Vème conférence.

Sa présence était particulièrement attendue. En effet, si M. Boutros-Ghalil, le francophone, avait reçu un assez large soutien de la part de la communauté francophone, au moment de son élection, cette « confiance » ne semblait pas avoir été payée de retour.

Il convient de rappeler que dans l'ordre international issu de la seconde guerre mondiale, la **place éminente du français** en tant que langue diplomatique -héritière, il est vrai, d'un passé prestigieux- a été **reconnue à part entière**. Lors de la première session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 1er janvier 1946, il a été prévu que *« dans tous les organismes des Nations-Unies le chinois, le français, le russe et l'espagnol sont les langues officielles. L'anglais et le français sont des langues de travail. »*

Pour autant, la défense de l'usage du français n'est pas apparue comme l'une des premières préoccupations du nouveau

Secrétaire général, ce qui ne fut d'ailleurs pas sans entraîner quelques «contrariétés» au sein de la communauté francophone.

Alors même qu'il n'est pas toujours possible de disposer aujourd'hui des documents traduits en français dans les délais normaux, M. Boutros Boutros-Ghalil a engagé, en 1992, une réforme des services de traduction, qui risque fort de déboucher, à terme, sur une nouvelle réduction des moyens alloués. Par ailleurs, l'éviction de certains hauts fonctionnaires francophones de l'organisation a suscité des craintes.

Aussi, un doute a pu apparaître sur le risque de voir l'anglais reconnu insidieusement comme seule langue officielle de l'ONU sous l'égide de la rationalité administrative et des nécessaires économies budgétaires.

Le discours d'ouverture du Secrétaire général des Nations-Unies était fort intéressant à bien des égards. Tout d'abord, il a reconnu le caractère fondamental, voire conflictuel, des débats sur l'usage de la langue :

«Les Nations-Unies sont tout autant, chacun le sait, un centre de pouvoir qu'un lieu de discours. C'est dire combien la langue y est un attribut naturel de la puissance, et combien les rapports de force sont affleurants derrière le débat linguistique». On ne saurait mieux dire ...

Ensuite, M. Boutros-Ghalil a fait part de son souci d'accorder une attention renouvelée à la question de l'usage du français et de faire respecter l'équilibre, parfois précaire, entre les langues de travail au sein de l'ONU, tout en soulignant l'importance du plurilinguisme pour concevoir une véritable diplomatie multilatérale.

Il importe aujourd'hui, plus que jamais, que les représentants des Etats francophones se montrent pugnaces sur le respect de l'utilisation du français dans les organisations internationales. Cela est valable pour l'ONU, l'UNESCO mais aussi pour les diverses institutions européennes, y compris le Parlement européen.

Votre rapporteur exprime ainsi le souhait que soit créé un observatoire de l'usage du français dans les organisations internationales. Cet observatoire, qui pourra être placé sous la responsabilité du Parlement, aura pour mission de recueillir des observations et de présenter des recommandations dans le cadre d'un rapport régulier.

*

* *

La francophonie, selon la belle et forte expression de **M. Maurice Druon**, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, est la communauté *«des pays ayant le français en partage»*.

Il s'agit ainsi de reconnaître que certains pays communiquent, grâce à plusieurs langues et que, pour beaucoup d'autres, la langue nationale n'est pas le français.

Pour autant, ces différences se transcendent au sein de la **Communauté francophone** dans la mesure où ces pays partagent notre langue dans leur expression, leurs paroles et leurs écrits quotidiens.

Pour que le «partage» se perpétue, il convient de ne pas traiter la francophonie comme une affaire accessoire. La francophonie, en effet, est un élément essentiel de la relation de la France au monde : cette relation participe à la fois d'une **solidarité géographique**, inspirée par l'idée européenne, et d'une **solidarité historique** qui s'incarne dans la francophonie.

La francophonie est l'instrument et le vecteur indispensable de cette **aspiration française à l'universalité**, qui est au coeur de notre identité nationale.

II. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE ET LES CREDITS DE NOTRE POLITIQUE FRANCOPHONE

On examinera successivement l'organisation actuelle des structures gouvernementales puis l'évolution des crédits relatifs à la francophonie en 1994.

A. UNE STRUCTURE IMPARFAITE

La francophonie dans le Gouvernement de M. Edouard Balladur se trouve **rattachée au ministère de la Culture**. Des interrogations peuvent apparaître sur la pertinence de cette organisation à long terme, même si elle s'est avérée **utile cette année**.

1. L'accès de la francophonie au statut de ministère de plein exercice

Pour la première fois, en 1993, la francophonie s'est vue **rattachée à un ministre de plein exercice**.

L'on se souvient que c'est à l'**initiative de M. Jacques Chirac** qu'en 1986 la francophonie avait enfin trouvé sa place au sein de l'appareil gouvernemental : la francophonie fut d'abord **un secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre** confié à Mme Lucette Michaux-Chevry.

Au sein du Gouvernement de M. Michel Rocard, constitué en 1988, la francophonie se transforme en un **ministère délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères**. M. Alain Decaux s'était vu confier cette charge et disposait à cette fin du service des affaires francophones. La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGR CST) était à sa disposition *« en tant que de besoin »*, c'est-à-dire, si l'on en croit l'intéressé, que fort rarement.

Dans le Gouvernement de Mme Edith Cresson, en 1991, la francophonie confiée à Mme Catherine Tasca est maintenue en tant que **ministère délégué auprès du ministre des affaires étrangères** mais se voit reconnaître, de surcroît, une compétence particulière en matière de communication audiovisuelle extérieure. Enfin, sous le Gouvernement de M. Pierre Bérégovoy, constitué en avril 1992, il est créé un **secrétariat d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures** qui demeure confié à Mme Tasca.

M. Jacques Toubon est donc devenu en mars 1993 **ministre de la culture et de la francophonie**. La francophonie est confiée à un ministère de plein exercice, distinct de celui des affaires étrangères. Aux termes du décret d'attribution du 16 avril 1993, il exerce les attributions relatives à l'usage et à l'enrichissement de la langue française et coordonne les actions tendant au rayonnement de la francophonie dans le monde.

Il dispose à cet effet de la Délégation générale à la langue française ainsi que du service des affaires francophones du ministère des affaires étrangères. Enfin, il dispose «en tant que de besoin» de la DGCRST.

LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

Décret n° 93-797 du 16 avril 1993 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la francophonie.

Art. 1er : Le ministre de la culture et de la francophonie a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les oeuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des oeuvres de l'art et de l'esprit. Il met en oeuvre, conjointement avec les autres ministres intéressés, les actions menées par l'Etat en vue d'assurer le rayonnement de la culture française, et celui de la francophonie dans le monde.

Article 5: Le ministère de la culture et de la francophonie exerce, par délégation du Premier ministre, les attributions relatives à l'usage et à l'enrichissement de la langue française.

En liaison avec le ministre des affaires étrangères et les autres ministres intéressés, il coordonne les actions tendant au rayonnement de la francophonie dans le monde. A ce titre :

1° Il conduit la politique de coopération avec les organismes internationaux à vocation francophone ;

2° Il propose toutes mesures, anime et oriente l'action des administrations intéressées ;

3° Il participe à la définition des actions menées par l'Etat et par les organismes intéressés au développement de la francophonie et de la langue française.

Art. 6 : Le ministre de la culture et de la francophonie est membre du Haut conseil de la francophonie.

Il anime et coordonne l'action des administrations intéressées à la préparation des conférences des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français ainsi qu'aux suites qui leur sont données.

Art 7 : Pour l'exercice des attributions prévues aux articles 5 et 6, le ministre de la culture et de la francophonie :

1° Dispose de la délégation générale à la langue française ainsi que du service des affaires francophones du ministère des affaires étrangères ;

2° Dispose, en tant que de besoin, de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des affaires étrangères et des services compétents du ministère de la coopération ;

3° Peut faire appel aux services compétents des autres ministères, notamment du ministère de l'éducation nationale, du ministère de la coopération et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Des interrogations pour l'avenir

Les interrogations de votre rapporteur portent à la fois sur les choix relatifs à la structure gouvernementale et, d'une manière générale, sur le foisonnement des institutions francophones.

a) Les inconvénients du nouveau dispositif

Le choix retenu soulève tout d'abord la question des relations qui s'établiront avec la Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques (DGRCSST) et le ministère de la culture. La Direction a un rôle essentiel à jouer en matière de francophonie, en raison, notamment, de l'ampleur des crédits d'intervention dont elle dispose, qui sont de l'ordre de 3 milliards de francs environ.

Dans la mesure où la DGRCSST demeure rattachée institutionnellement -et «affectivement»- au Quai d'Orsay, le risque est grand que la compétence du ministère de la culture ne soit plus qu'une compétence déléguée, voire une compétence partagée. Seule une volonté politique accentuée permettra donc d'assurer durablement l'exécution des lignes de conduite tracées en matière de soutien à la francophonie.

Le second risque tient au fait que le ministre de la culture et de la francophonie voit lui échapper une compétence directe sur un instrument aussi essentiel que celui que constitue l'appareil de communication audiovisuelle à destination des pays francophones.

Il est pour le moins paradoxal que le ministre en charge de la francophonie ne puisse exercer d'autorité sur les orientations prises par TV5, Radio France International et Canal France International dont le rôle de communication et de rassemblement au sein de la communauté francophone est incontestable.

b) Le foisonnement institutionnel

D'une manière générale, enfin, on rappellera que l'ensemble du dispositif administratif consacré à la défense de la francophonie se caractérise par une grande pluralité des centres de décision (Haut conseil de la francophonie, Conseil supérieur de la langue française, Délégation générale à la langue française), ce qui ne va pas toujours dans le sens de la clarté. Il est donc particulièrement important que l'autorité politique d'impulsion en matière de francophonie dispose des moyens de son action.

Votre rapporteur partage les observations de notre excellent collègue, M. Camille Cabana, rapporteur au fond de la commission des finances, sur le caractère quelque peu excessif de cet «éparpillement institutionnel» qui ne va pas toujours dans le sens de la plus grande rationalité, même s'il est vrai que l'unité sans diversité n'est pas toujours un gage d'efficacité.

Enfin, l'on observera que les crédits d'intervention qui relèvent *stricto sensu* de la compétence directe du ministre de la culture et de la francophonie (72 millions de francs), même s'ils sont loin d'être négligeables, représentent un volume d'action fort réduit à l'échelle des 160 millions de francophones qui vivent à travers le monde.

Certes comme on le verra, le «jaune» budgétaire relatif à la francophonie évalué, au total, à 5,6 milliards de francs l'ensemble des crédits dévolus à la défense de la langue française dans le monde. Mais, là encore, une disproportion flagrante apparaît entre l'ensemble des moyens financiers existant au sein du budget général concernant la promotion de la francophonie et la faible partie de ce montant dont l'emploi relève de l'autorité directe et immédiate du ministre, compétent.

3. Une structure utile cette année

Quoiqu'imparfaite et contestable, la structure gouvernementale a donné toute son efficacité au sommet de l'île Maurice.

La qualité et la force des convictions de M. Jacques Toubon y sont assurément pour beaucoup. Il reste que ce succès tient également au fait que le ministre de la culture et de la francophonie était particulièrement qualifié pour intervenir sur le débat actuel qui tient à la défense et au **soutien des industries culturelles européennes** dans le nouvel ordre mondial et économique qui se dessine.

Ce débat est particulièrement aigu au moment où s'achève les négociations sur le «cycle de l'Uruguay». Il conviendra demain de ne pas relâcher notre effort.

Pour l'avenir, votre rapporteur estime qu'il serait utile de réfléchir à une structure ministérielle qui permettrait de rapprocher à nouveau la francophonie -qui ne saurait se réduire à sa seule dimension culturelle- des services du ministère des affaires étrangères.

L'existence d'un ministre délégué rattaché au ministère des affaires étrangères permettrait vraisemblablement d'assurer une coordination renforcée et une autorité plus grande sur la DGRCSST et sur le Service des affaires francophones qui sont au coeur de la gestion quotidienne des problèmes liés à la francophonie.

L'autre hypothèse de travail serait de constituer un ministre ou un secrétariat d'Etat délégué auprès du Premier ministre, qui serait chargé spécifiquement des affaires francophones. Cette solution présenterait l'avantage d'affirmer fortement l'autorité interministérielle du membre du gouvernement en charge de la francophonie. Bien entendu, la personne concernée devrait disposer d'un noyau dur de responsabilités directes sur la DGRCSST, le service des affaires francophones et la Délégation générale à la langue française.

Quelque soit la qualité des hommes, la défense et la promotion durable de la francophonie semblent appeler une autre répartition institutionnelle. Celle-ci ne devrait pas être exclue pour l'avenir, autant il est vrai qu'il est toujours plus aisé de faire une bonne politique avec des institutions mieux adaptées.

Il reste que la structure actuelle a ses mérites et qu'elle pourrait utilement redonner à la francophonie le souffle culturel qui lui a parfois manqué au-delà de l'énoncé aride des programmes financés sur les fonds multilatéraux.

B. DES CREDITS QUI CONNAISSENT UNE EVOLUTION FAVORABLE

L'ensemble des crédits relatifs à la francophonie tels qu'ils sont récapitulés dans le «jaune» budgétaire, dû à l'initiative du Président Maurice Schumann, porte au total sur 5,6 milliards de francs.

Dans ce total, les crédits d'intervention qui relèvent directement de l'autorité du ministre de la culture et de la francophonie représentent 72,6 millions de francs.

1. Le quasi-doublement des crédits consacrés à la langue française

Les crédits de la *Délégation générale à la langue française*, inscrits désormais dans le fascicule budgétaire (le «bleu») du ministère de la culture et de la francophonie, enregistrent un maintien des moyens de fonctionnement (8,3 millions de francs) et un **quasi-doublement des crédits d'intervention** (3,9 millions de francs).

Cette augmentation est obtenue grâce à un redéploiement des crédits de subventions relatifs aux activités internationales (*chapitre 43-40 article 90*) dans le cadre du soutien aux spectacles et au développement culturel.

2. L'augmentation significative des crédits relatifs aux affaires francophones

Des crédits d'intervention destinés à l'application des décisions des sommets francophones, relevant en principe de l'autorité du ministre de la culture et de la francophonie, demeurent inscrits dans le fascicule budgétaire du ministère des affaires étrangères (*chapitre 42-10 article 10*) à hauteur de 67 millions de francs.

La gestion de ces crédits est assurée par le service des affaires francophones en exécution des décisions prises lors des sommets francophones. Ces crédits sont **augmentés de 20 millions de francs** de mesures nouvelles en 1994. Cette augmentation est particulièrement importante cette année.

EVOLUTION DES CRÉDITS RELATIFS AUX AFFAIRES FRANCOPHONES

(en millions de francs)

	LFI	Mesures nouvelles	Transferts	Annulations	Crédits effectifs
1989	12,8	(+3)		-	12,8 (+30,6%)
1990	16,8	(+4)	3,8	-	20,6 (+31,25%)
1991	18,8	(+2)	29,728	-	48,528 (+10,6%)
1992	48,928	(+0,4)	4,1	2,2	50,828 (+0,5%)
1993	57,728	(+8,8)	-	10,459	47,269 (-7%)
1994	67,269	(+20)	-	-	67,269 (+42,3%)

3. Une contribution substantielle au Sommet de Port-Louis

Le Président de la République a annoncé une contribution totale au financement des décisions arrêtées au Sommet de l'Ile Maurice (biennium 1994-1995) d'un montant de **474 millions de francs**, dont **174 millions de francs** au titre de la contribution à la chaîne TV5 et **300 millions de francs** au titre des programmes de coopération en matière de francophonie multilatérale.

Le montant de la contribution statutaire de la France au fonctionnement de l'ACCT demeure inchangé et est fixé à **57,9 millions de francs**

**LES CRÉDITS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE
FRANÇAISE ET À LA DÉFENSE DE LA FRANCOPHONIE**

(en millions de francs)

	1994 prévisions	
	A.P.	D.O. + C.P.
I. Budget général		
Affaires étrangères	128,13	3.363,12
Affaires sociales, santé et ville		14,50
Coopération	237,51	1.831,44
Culture et francophonie		72,98
Education nationale		
. enseignement scolaire		60,50
. enseignement supérieur		193,43
. recherche	5,28	5,28
Jeunesse et sports		27,00
Sous total	370,92	5.568,25
II. Comptes spéciaux du trésor		
Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie des programmes audiovisuels		29,50
Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du service public de la radiodiffusion sonore et de la télévision		50,00
Sous total		79,50
TOTAL GENERAL	370,92	5.647,75

III. LES ENJEUX DE LA FRANCOPHONIE : UN VASTE CHANTIER

Il convient de distinguer les questions relatives à la défense et au maintien de la vigueur de la langue française de celles portant sur l'avenir du monde francophone .

A. LA FRANCE DOIT JOUER UN ROLE EXEMPLAIRE

1. Constitutionnaliser le fait francophone

En 1992, il a été inscrit dans la *Constitution du 14 octobre 1958* que le français est «*la langue de la République française*». C'est rappeler le devoir particulier de vigilance qui incombe au Parlement en ce domaine.

Il conviendra de réfléchir pour l'avenir aux moyens d'inscrire dans la Constitution le fait que la France appartient à une communauté de pays francophones «*ayant en commun le partage du français*».

Un tel dispositif remplacerait avantageusement le *titre XII* de notre Constitution intitulé «*De la communauté*» dont le contenu est devenu caduc.

2. Développer la composante audiovisuelle de la francophonie

La francophonie est déjà dotée d'outils audiovisuels puissants grâce à Canal France International et à Radio France International dont les moyens sont analysés dans le rapport de notre collègue M. Joël Bourdin.

Il importe néanmoins de se préparer aux perspectives futures ouvertes en ce domaine. En effet, le Gouvernement, à la suite des travaux de la mission sénatoriale sur ce sujet, devrait prochainement prendre la décision de créer **une chaîne d'accès au savoir**. Cette chaîne devrait être en interaction forte avec de multiples canaux et relais thématiques, diffusés par satellite, câble, réseaux téléphoniques ou produits dérivés multimédia, compact disques, etc.

L'industrie des programmes d'accès au savoir en langue française et de culture française en recevrait un «coup de fouet».

Il est essentiel que le ministre en charge de la francophonie soit très attentif à cette puissante possibilité qui serait offerte au développement de la francophonie. Il serait souhaitable d'associer à cette industrie nouvelle les compétences des pays francophones. L'université des cultures ne pourra en effet qu'enrichir les effets attractifs de la chaîne.

Dans la mesure où serait retenue la proposition sénatoriale d'adopter une structure telle qu'une Fondation pour assurer une certaine normalisation et une interaction entre les départements ministériels concernés, les collectivités locales et les entreprises utilisatrices, une place institutionnelle pourrait être réservée à des partenaires utilisateurs ou coproducteurs dans la sphère francophone.

3. Le vote d'une nouvelle loi sur la défense de la langue française

Il sera important de donner une portée significative et un retentissement certain du projet de loi sur la langue française dont le dépôt, sur le Bureau du Sénat, a été annoncé par M. Jacques Toubon.

Il importe, en effet de lever le doute de certains francophones qui ont parfois le sentiment que la langue française est mieux défendue par les actes francophones que par la France elle-même.

La prolifération des anglicismes et des américanimes devient insupportable. Plus généralement, la prédisposition des médias et de la publicité à favoriser l'usage des abréviations, des sigles, des formules-chocs n'est pas sans retentissement sur la rigueur de la langue parlée ou écrite.

Plus grave est le fait que dans les domaines scientifiques industriel ou commercial, l'on assiste au développement d'un bilinguisme dénaturé quand il ne s'agit pas d'une prédominance pure et simple de l'anglais.

Nos amis francophones observent souvent, non sans un certain étonnement, pour ne pas dire un certain désarroi, que les Français eux-mêmes ne prêtent pas suffisamment d'attention à la nécessité d'une défense fière et active de leur langue.

Un manifeste signé par 101 intellectuels du Québec, intitulé, non sans humour, «*Des Québécois parlent aux Français*» a été rendu public peu avant le sommet de l'Île Maurice. Il comporte des appréciations franches mais souvent justifiées :

«L'anglo-américanisme qui se développe depuis quelques années en France et ne cesse de s'amplifier au fil des mois préoccupe l'ensemble des francophones...»

«Qu'un pays qui occupe une place considérable dans les affaires internationales, dont la langue est toujours porteuse d'universel (...) apparaisse soudainement enclin à renoncer à ce qui constitue le plus clair de sa personnalité et le premier facteur de son rayonnement, voilà qui ne peut s'expliquer que par un étrange irréalisme».

«Jour après jour, les manifestations de cette abdication se multiplient avec une triste et persévérante éloquence...»

Les auteurs de ce texte, réunis dans le collectif *Avenir de la langue française*(1), déplorent par ailleurs que les Français semblent penser que l'anglais ait conquis le monde et ne jouent pas leur rôle au sein de la sphère francophone.

Ils se félicitent toutefois, en conclusion, de l'apparition récente d'un «*mouvement de résistance dans l'hexagone*» tout en soulignant que l'uniformisation est l'antithèse de l'universalisme.

Dans le même ordre d'idées, on signalera la tenue de la *XIIème Conférence des Peuples de Langue française* à Delémont, en Suisse, du 9 au 11 septembre dernier et qui a rassemblé des délégations venues d'Acadie, de Bruxelles, de France, du Jura suisse, du Québec, de Roumanie, du Val d'Aoste et de Wallonie.

Une des motions adoptées exprime «*l'espoir que le projet de loi renforçant les dispositions antérieures relatives à l'usage du français sera adopté dans un très proche avenir de manière à combattre avec efficacité toute forme de laxisme dans la défense de langue*».

C'est dire l'attente qui est celle des peuples francophones d'un texte qui relance vigoureusement la défense de la langue française.

(1) On retrouvera le texte du collectif «*Avenir de la langue française*» publié in extenso dans *Le Monde* du 15 octobre 1993.

B. LES DEFIS : LES OMBRES QUI MENACENT LA FRANCOPHONIE

Une fois éteints les « feux » du sommet de l'Ile Maurice, des inquiétudes nous assaillent sur les dangers qui menacent la francophonie.

Un fait est révélateur ; plus de mille étudiants de l'Institut cambodgien de technologie ont manifesté en octobre dernier à Phnom Penh pour protester contre l'utilisation du français dans l'enseignement et réclamer que les cours soient effectués en anglais.

1. Le recul de l'enseignement du français

On estime qu'en Afrique le quart seulement des enfants serait scolarisé et la crise des systèmes éducatifs africains se traduit par une grave détérioration du français parlé.

En Europe de l'Est, en particulier en Tchécoslovaquie, on constate que 51 % des enfants choisissent d'étudier l'allemand en primaire contre 1 % seulement qui choisissent le français.

En Amérique latine, le recul de l'enseignement du français devient « préoccupant » selon le rapport du Haut Conseil de la Francophonie.

2. La proportion fragile de francophones réels

Votre rapporteur a joint en annexe au présent rapport le tableau préparé par M. Xavier Michel pour le Haut Conseil de la francophonie en 1991 et qui fait apparaître, pour la plupart des pays reconnus comme francophones, la **proportion réelle** des personnes qui, dans cet espace, peuvent utiliser le français comme langue d'usage.

Ces chiffres sont souvent inquiétants par leur faiblesse : le taux de francophonie réel ne dépasserait pas 9,6 % en Afrique du Nord ; en Afrique subsaharienne, ce taux moyen s'élève à 10,1 %, mais se réduit à 5 % en Centrafrique ou au Zaïre et même 3 % au Rwanda, au Tchad ou au Burundi.

Si l'Océan Indien ou l'Amérique font apparaître des scores honorables, on ne peut en dire autant de l'Asie : le taux de francophones réels ne dépasserait pas 0,1 % au Laos ou au Vietnam.

D'une manière générale la situation du français apparaît souvent fort fragile. Des mouvements sociaux et politiques contribuent à affaiblir la place du français. Au **Maghreb** la progression d'un fondamentalisme islamique tend à privilégier l'usage de la langue arabe. En **Afrique noire**, une connaissance instinctive de l'anglais véhiculé par les médias et la culture musicale, apparaît de plus en plus présente.

Trop souvent il apparaît donc que la pratique du français régresse ou se détériore en quantité et en qualité.

3. La prédominance de l'anglais dans la vie économique

L'anglais devient assurément la langue hégémonique de la vie internationale des affaires. Dans la plupart des pays francophones, en particulier dans ceux dont le niveau de vie demeure peu élevé, l'anglais est perçu, de plus en plus naturellement comme le passeport indispensable pour réussir sa vie professionnelle et accéder au mode de vie des pays développés.

Ce phénomène explique largement la situation ambiguë qui prévaut au Cambodge. Lorsque l'Alliance française a ouvert ses portes à Phnom Penh en septembre 1990, elle était la **première institution culturelle envoyée par un gouvernement étranger** : dès la rentrée de 1991, mille étudiants furent inscrits ; ce chiffre est passé à 8.000 étudiants à la rentrée 1992, encore s'agissait-il d'un plafond imposé afin de maintenir une certaine qualité à l'enseignement.

Ce succès provient vraisemblablement aussi de ce que, grâce à son cinéma, sa vidéothèque et sa bibliothèque, l'Alliance représente **un aperçu de ce mode de vie** auquel aspirent les couches montantes des pays asiatiques. Mais, dès lors que l'apprentissage de la langue française est perçu non comme un avantage, mais plutôt comme un obstacle à une réussite de la vie sociale, il est aisé à comprendre que l'on puisse assister à la fois à **un engouement et à des manifestations de rejet** du type de celles que votre rapporteur a mentionnées plus haut.

L'idée la plus néfaste pour la francophonie serait celle qui tendrait à laisser croire aux jeunes Africains ou aux jeunes Asiatiques que seul l'anglais leur fournit aujourd'hui un passeport vers les

emplois bien rémunérés et bien considérés. Il est vrai que certains, dans leur intérêt, ne se font pas faute de la répandre.

Les Français à cet égard ne doivent pas pécher par angélisme : la cohabitation des langues ne résulte pas d'un processus harmonieux et ne se déroule pas dans un univers pacifique, fût-il celui de la parole ; la place de chaque langue est aussi le résultat de rapports de force et parfois de confrontations plus ou moins agressives mais jamais innocentes.

Selon Kundera : «La francophobie, ça existe !».

L'itinéraire du grand écrivain *Milan Kundera*, qui écrit ses livres à la fois en tchèque et en français, est des plus éclairants : dans un texte récent (1) publié à l'occasion de la sortie de son livre «*Les testaments trahis*», il rappelle qu'il a repris lui-même la traduction française de tous ses romans et il déclare même une préférence pour cette version, en raison des modifications apportées, çà ou là, au plus près de sa pensée.

Il souhaite donc que l'édition française soit pour l'avenir prise comme modèle pour la traduction de ses livres : «*Imaginez ma colère quand j'ai constaté récemment que, dans plusieurs pays asiatiques, on avait traduit mes romans -à mon insu- d'après les traductions américaines !*»

La conclusion personnelle qu'il en tire est à méditer : «*Quand je voyage j'entends partout comme un refrain : "La littérature française ? Elle ne représente plus rien". «Une sottise dira-t-on. Mais ce qui rend la sottise importante c'est la délectation avec laquelle elle est prononcée. Car la francophobie ça existe. C'est la médiocrité planétaire voulant se venger de la suprématie culturelle française qui a duré des siècles. Ou bien peut être est-ce au delà de notre continent, une forme de rejet de l'Europe. L'arrogance francophobe m'offense personnellement comme m'offensait l'arrogance des grands à l'égard du petit pays d'où je viens. Qu'on me pardonne d'être sentimental*».

En quelques lignes, voilà exprimée avec délicatesse et précision, cette sensation de malaise qui parfois étire le voyageur, amoureux de la francophonie, lorsqu'il est confronté à la réalité inquiétante de cette «francophobie» aux multiples visages.

(1) *Le Monde* Dimanche 26 septembre 1993.

*

* *

Ce rapport s'efforce modestement de présenter un bilan sans fard de la francophonie, de sa situation, des dangers qui la menacent, mais aussi des espoirs qu'elle fait naître.

Pour conclure, rien ne paraît mieux convenir que cette phrase, toujours si présente, du **Président Georges Pompidou** : *«Si nous reculons sur notre langue, nous serons emportés purement et simplement. C'est à travers notre langue que nous existons dans le monde autrement que comme un pays parmi d'autres.»*

EXAMEN EN COMMISSION

Lors d'une réunion tenue le 24 novembre 1993, la commission des affaires culturelles a examiné le rapport pour avis de **M. Jacques Legendre** sur les crédits relatifs à francophonie pour 1994.

Un débat a suivi l'exposé du rapporteur pour avis.

M. Adrien Gouteyron a souligné la nécessité d'un soutien actif de la francophonie au Liban.

M. Robert Castaing s'est interrogé sur la réalité de la prise en compte de la préoccupation francophone dans l'ensemble du système éducatif français sur le sol national ou à l'étranger.

M. Ivan Renar, tout en se félicitant que l'ouverture du Grand Louvre puisse attirer un public plus important que le parc d'attraction Euro Disney, a fait part de son inquiétude devant le recul de la francophonie dans le monde. Il a regretté en particulier l'organisation fréquente de colloques scientifiques en langue anglaise, le recul du français à l'ONU et à l'UNESCO, la politique suivie par l'Agence France Presse (AFP) qui privilégie, dans certains cas, la rédaction de dépêches en langue anglaise et la faiblesse des aides à la diffusion de la presse française à l'étranger.

M. Pierre Laffitte a souligné que la création d'une chaîne d'accès au savoir pourrait être un puissant facteur d'impulsion en faveur de la francophonie et a souhaité qu'une « priorité absolue » soit accordée au monde méditerranéen dans l'affectation géographique des crédits destinés à la francophonie en soulignant le rayonnement de la France sur cette zone.

M. James Bordas a fait état du vif intérêt que les Tchèques portaient à la culture française en soulignant la nécessité d'un effort accru à leur égard.

M. André Maman s'est interrogé sur l'efficacité de l'action de l'ACCT, sur les modalités d'attribution des bourses francophones et sur l'activité de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Il a souligné que le réseau des établissements d'enseignement français à

l'étranger représentait un atout très important pour la diffusion du français.

Il a insisté sur la nécessité de donner un caractère pragmatique à l'observatoire sur l'usage du français dans les organisations internationales, de soutenir et d'encourager les communautés francophones et francophiles existant dans les pays anglo-saxons, et d'inscrire l'action en faveur du français dans le cadre du multilinguisme.

M. François Lesein a souligné l'intérêt qu'il y aurait à assurer la formation en France de jeunes issus d'Afrique francophone qui s'engageraient à devenir professeurs dans leur pays d'origine.

M. Joël Bourdin s'est interrogé sur le devenir de l'AUPELF.

En réponse aux divers intervenants, **M. Jacques Legendre**, rapporteur pour avis, a tout d'abord constaté, pour la déplorer, la baisse de la pratique du français au Liban.

Il a remarqué que la structure gouvernementale actuelle ne permettait pas de donner une priorité à la préoccupation francophone dans le système éducatif français.

Il a reconnu que l'avenir de la langue française reposait largement sur la défense du plurilinguisme.

S'agissant du niveau des crédits, il a souligné qu'avec 5,6 milliards de francs prévus pour 1994 la France était l'un des pays qui faisait le plus d'efforts en Europe en faveur de sa langue.

Enfin, il a remarqué que le fonctionnement de l'AUPELF n'avait pas fait l'objet de critiques au cours du dernier sommet de la francophonie.

A l'issue de ce débat, la commission a approuvé les conclusions du rapporteur pour avis relatives à l'usage de la langue française dans les organisations internationales et aux modifications institutionnelles nécessaires à l'épanouissement de la francophonie et a décidé de donner un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la francophonie pour 1994.

ANNEXES

ANNEXE I

Discours de M. Boutros BOUTROS GHALIL
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
à l'occasion de l'ouverture de la 5ème Conférence
des Etats ayant en commun l'usage du français

Maurice, le samedi 16 octobre 1993

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Si je me réjouis d'être aujourd'hui, parmi vous, à Maurice, c'est d'abord parce que j'ai le sentiment de participer à une fête. Une fête de famille, assurément. Et, de surcroît, la fête d'une famille unie. Unie par un attachement partagé : celui que nous portons ensemble à la langue française.

Car chacun sent bien que notre réunion ne s'explique pas seulement parce que nous avons -selon une formule un peu trop administrative, à mon goût- «en commun l'usage du français». Nous sommes d'abord ici parce que nous avons en partage l'amour de la langue française et des valeurs qu'elle véhicule.

L'Organisation des Nations Unies a justement été décrite comme «l'espace miroitant des langues». Nul ne peut donc s'étonner que ce soit au sein de l'Organisation mondiale que la francophonie trouve une nouvelle dimension. Car la Communauté francophone y est à la fois rassemblée par son identité, et confrontée à la différence des autres groupements culturels.

Les Nations Unies sont tout autant, chacun le sait, un centre de pouvoir qu'un lieu de discours. C'est dire combien la langue y est un attribut naturel de la puissance, et combien, dès lors, les rapports de force sont affleurants derrière les débats linguistiques.

Les rédacteurs de la Charte en étaient bien conscients. Et il suffit de se pencher sur les travaux préparatoires du texte de San Francisco pour mesurer combien la détermination des deux langues de travail, la sélection des autres langues officielles, ont été abordées avec une parfaite lucidité pour les enjeux que ces choix représentaient. La langue française, comme on le sait, a été alors plutôt

bien traitée par l'Organisation mondiale. Et, sans doute, faut-il voir là un hommage des Pères fondateurs de l'ONU à la vocation internationale de la langue française et à l'idée même de francophonie.

En effet, la francophonie porte, dès l'origine, la marque d'un destin singulier. Loin de moi l'idée de retracer ici, en quelques phrases, l'histoire de la francophonie. Mais, je voudrais rappeler son acte de naissance.

C'est en 1878, à l'issue du Traité de Berlin, dans un monde implacablement divisé entre Etats souverains et territoires dépendants, que le géographe Onésime Reclus invente le mot «francophonie». Pour lui, il s'agit alors d'un acte éminemment politique. Il veut faire admettre qu'il existe une autre manière de concevoir le monde, une autre façon d'envisager les espaces et les peuples. Non pas selon leur niveau de puissance ou leur degré de soumission. Mais en fonction de la langue qu'ils partagent. La francophonie se veut donc, dès la fin du 19ème siècle, une réponse libertaire face aux idéologies impérialistes, un témoignage de solidarité face à la logique coloniale.

Je tenais à rappeler cet épisode mal connu pour bien souligner que la francophonie est, dès sa naissance, une idée subversive. Et, si je voulais résumer ma pensée, je vous dirais : «Puisse-t elle le rester! Puisse la francophonie, par sa force, nous inciter à dépasser les clivages traditionnels. Et que le nouvel ordre que nous appelons tous de nos vœux ne soit pas une idée creuse ou -pire encore- le masque du conservatisme, mais, la porte ouverte à l'imagination et à la fécondité!»

La francophonie n'est vraiment elle même que lorsqu'elle prend toute sa part à la grande aventure du monde. C'est du moins ainsi que je veux l'entendre. Pour moi, la francophonie est d'abord une incitation à la créativité, une invitation à la pensée.

En tant que Secrétaire général des Nations Unies, du point de vue qui est aujourd'hui le mien, je veux vous dire fortement que la francophonie est une autre manière de concevoir le monde. C'est, tout à la fois, penser notre identité, penser le plurilinguisme et penser l'universalisme.

Permettez-moi de réfléchir quelques instants, devant vous, sur ces trois exigences.

* * *

Penser notre identité, c'est d'abord se poser la question : Qu'est-ce qui fait de nous, ensemble, des francophones ? Qu'est-ce qui nous donne le sentiment d'appartenir à la même communauté ? Les réponses à ces interrogations fondamentales, nous les trouvons au fond de notre coeur, au fond de nous-mêmes.

Nous savons que notre solidarité tient à ce que nous avons une langue en partage. Car, le français, au-delà de son pays d'origine, appartient à tous ceux qui l'aiment et qui le pratiquent.

Il n'est pas étonnant que le désir de créer cette communauté francophone soit d'abord venu d'hommes d'Etat et d'intellectuels étrangers. Nous avons tous à l'esprit les noms glorieux de tous ceux qui ont donné à la francophonie ses lettres de noblesse. Que la francophonie soit ainsi née d'un désir ressenti hors de France montre, plus que tout, le désir d'unité dans la diversité qu'incarne la francophonie. Du Canada à l'Afrique, des îles des Antilles à celles de l'Océan indien,

des rivages de l'Atlantique aux côtes du Pacifique, la francophonie a su faire naître une fraternité informulée. Une fraternité, respectueuse de la diversité des peuples et des cultures.

Au sein de l'Organisation des Nations Unies, je suis sans cesse le témoin de cette communauté en mouvement, dont les liens de solidarité s'exercent parfois dans les situations les plus inédites et les plus inattendues. Je crois aussi être assez bien placé pour vous dire que la francophonie n'est pas une idée vaine au sein de l'Organisation des Nations Unies.

J'aurai -notamment lors de la séance de travail qui nous réunira demain- l'occasion de faire un bilan de la francophonie à l'ONU. J'ai l'intention de vous soumettre quelques éléments pour l'avenir. Pour l'heure, je voudrais seulement que nous balayons ensemble une tentation parfois trop fréquente : celle de vivre la francophonie comme une citadelle assiégée.

Un célèbre linguiste contemporain a consacré des travaux à «la tradition défensive dans l'histoire du français». Il conclut ses recherches par quelques phrases que j'aimerais vous citer : «le lamento plus qu'ambigu sur le déclin du français méconnaît une réalité fondamentale : en cette fin du 20ème siècle où l'on aime tant redire que le français, partout évincé, cède la place à l'anglais sur la scène internationale, il arrive au français de connaître un degré d'universalité que nul n'aurait, jadis, osé rêver». Et il conclut par cette phrase : «Jamais le français n'a vécu, au cours de son histoire, cette situation remarquable qui fait qu'aujourd'hui la francophonie non française dépasse numériquement celle de la France».

On ne saurait mieux dire combien nous sommes une communauté et combien nous avons su, par là même, transcender nos divergences, tout en respectant nos différences.

Cette unité dans la diversité est le trait qui marque notre identité la plus profonde. Pour moi, je le répète, la francophonie est d'abord une école -au sens socratique du terme.

L'école de la liberté. Celle qui nous conduit sur le chemin de la connaissance.

L'école du dialogue. D'un dialogue toujours renouvelé.

L'école de la diversité. Celle qui nous apprend à nous enrichir de la culture des autres pour devenir vraiment nous-mêmes.

C'est la raison pour laquelle je crois aussi que penser la francophonie est une autre manière de penser le plurilinguisme.

En effet, penser le plurilinguisme, c'est d'abord accepter la différence.

Je suis animé, à cet égard, par une double conviction.

Je crois, tout d'abord, que le plurilinguisme est une condition essentielle pour concevoir une véritable diplomatie multilatérale. Je veux le dire fortement : il ne saurait y avoir de multilatéralisme sans plurilinguisme !

Chacun peut donc compter sur moi pour faire en sorte que l'équilibre, parfois précaire, entre les langues de travail au sein de l'Organisation des Nations

Unies soit respecté. Là encore, je donnerai, dans nos séances de travail quelques éléments concrets pour affermir ce principe.

Je crois, ensuite, que le plurilinguisme est un élément essentiel de la démocratie au sein de l'Organisation des Nations Unies.

J'ai eu l'occasion, l'an dernier, dans l'Agenda pour la paix que j'ai présenté au Conseil de sécurité, de souligner l'importance que revêt, à mes yeux, la démocratisation des relations internationales. Pour que puissent pleinement se réaliser «la consultation, la participation et l'engagement plein et entier de tous les États, grands et petits, sous la bannière des Nations Unies», il faut que s'épanouisse la pluralité des langues. Que la francophonie soit la garante vigilante de cette pluralité !

* . ?
* *

Enfin, je l'ai dit, penser la francophonie, c'est pour moi une autre manière de penser l'universalité. Victor Hugo avait très bien su dire que le français est «la langue qui s'est donnée tout entière à l'Humanité».

N'oublions jamais ce message. Etre francophone, c'est d'abord parler une langue qui porte les plus beaux mots du monde : les droits de l'homme, la tolérance, la démocratie, le droit des peuples.

J'ai, jadis, défini la langue française comme une langue non-alignée. Je crois, aujourd'hui, que, dans le nouveau monde qui s'esquisse devant nous, le français doit être aussi une langue de solidarité.

Et ce long héritage, en nous faisant francophones, nous rend par là même universels.

Si j'ai tenu, au mois de juin dernier, à Vienne, à prononcer en français le discours d'ouverture de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, c'est pour mieux souligner le lien symbolique qui unit la langue française et l'idée d'universalité.

Si j'ai souhaité fortement que les droits de l'homme puissent devenir demain le langage commun de l'humanité, c'est en français que j'ai tenu à lancer cette exhortation.

Chacun, je crois, a alors compris mon message.

Ce message, je vous l'adresse, à vous tous, aujourd'hui : l'avenir de la communauté francophone est d'abord entre nos mains. C'est d'abord de nous et de nos actions que dépend le rayonnement d'une langue qui nous unit si puissamment.

La francophonie doit porter en elle-même, pour rester fidèle à sa vocation, les messages les plus généreux de la communauté humaine. La francophonie doit être un exemple pour penser le développement économique et social, pour porter attention et assistance aux plus démunis, pour offrir un avenir plus juste et plus équitable pour chacun, pour constituer l'une des alternatives la plus intéressante à l'uniformisation culturelle de la planète.

Que ce Sommet de Maurice soit donc l'occasion d'ouvrir nos cœurs et de libérer nos imaginations !

Qu'il nous permette de porter toujours plus haut et plus loin l'idée francophone !

Que cette rencontre marque une nouvelle étape dans la relance politique de la francophonie.

ANNEXE II

LES FRANCOPHONES EN FRANCOPHONIE

Extrait de «l'année francophone internationale
Bilan 1992 - Perspectives

Le tableau ci-dessous est une estimation du nombre et de la proportion des Francophones, réels ou occasionnels, habitant les régions ou les pays faisant partie de l'espace francophone, c'est-à-dire les personnes qui dans cet espace utilisent le français comme langue d'usage (réels) ou comme langue occasionnelle (occasionnels). Les chiffres sont donnés en milliers.

États et régions	Réels		Occasionnels		Popul. totale	Langues officielles, administratives
	Nb	%	Nb	%		
AFRIQUE	22 486	9.6	33 147	14.1	235 140	
Égypte	215	0.4	1 700	3	54 800	arabe
Maghreb	6 980	21	9 560	28	33 500	
Mrooc	4 610	18	6 400	25	25 600	arabe-français
Tunisie	370	30	3 160	40	7 900	arabe-français
Afrique subsahar.	13 441	10.1	19 745	14.9	132 780	
Bénin	470	10	940	20	4 700	français
Burkina- Faso	610	7	1 300	15	8 700	français
Burundi	165	3	550	10	5 500	kirundi-français
Cameroun	1 940	18	2 160	20	10 800	français-anglais
Cap-Vert	500	0.1			370	portugais
Centrafrique	140	5	365	13	2 800	français
Congo	770	35	660	30	2 200	français
Côte- d'Ivoire	3 630	30	3 630	30	12 100	français
Djibouti	29	7	100	24	410	français-arabe
Gabon	300	30	400	40	1 000	français
Guinée	355	5	710	10	7 100	français
Guinée- Bissau	1	0.1			1 000	français
Guinée équatoriale	500	0.1			400	portugais
Mali	890	10	890	10	8 900	français
Mauritanie	120	6		4	2 000	arabe-français
Niger	520	7	1 110	15	7 400	français
Rwanda	210	3	350	5	7 000	kinyarwanda-français
Sénégal	720	10	1 100	14	7 200	français
Tchad	150	3	980	20	4 900	français-arabe
Togo	680	20	1 020	30	3 400	français
Zaïre	1 740	5	3 500	10	34 900	français
Océan Indien	1 850	13.2	2 142	15.2	14 060	
Comores	35	8	120	27	450	français-arabe
Madagascar	1 060	9	1 300	11	11 800	malgache-français
Maurice	270	25	600	55	1 100	anglais
Mayotte	20	33	20	35	60	français
Réunion	460	80	87	15	580	français
Seychelles	5	7	15	27	70	créole-anglais-français
AMÉRIQUE	8 054	15.4	3 565	6.8	52 184	
Amérique du Nord	6 886	15.4	3 200	7.1	44 806	
Canada	6 580	25	3 000	11	26 300	anglais-français
Québec	5 620	82.9			6 780	français
Nouveau- Brunswick	245	33.6			730	anglais-français
Louisiane	100	2.2	200	4.4	4 500	anglais-français
Nouvelle- Angleterre	200	1.4			14 000	anglais
St-Pierre & Miquelon	6	100			6	français
Caribbes	1 168	15.8	365	4.9	7 378	
Dominique	1	1.1			90	anglais
Haïti	570	9	250	4	6 400	français créole

Etats et régions	Réels		Occasionnels		Popul. totale	Langues officielles, administratives
	Nb	%	Nb	%		
Guadeloupe	270	80	50	15	336	français
Guyane française	55	73	15	20	75	français
Martinique	270	80	50	15	337	français
Sainte-Lucie	2	1.4			140	anglais
ASIE	968	1.3	800	1.1	74 000	
Liban	894	27	800	23	3 300	arabe
Extrême-Orient	74	0.1			70 700	
Laos	4	0.1			3 900	laotien
Viêt-nam	70	0.1			66 800	vietnamien
EUROPE	61 059	83.5	5 200	7.1	73 122	
Belgique	4 500	45.5	3 200	32	9 900	français-néerlandais- allemand
France métropolitaine	55 000	98			56 100	français
Luxembourg	300	80			372	français-allemand- luxembourgeois
Monaco	27	90			30	français
Suisse	1 220	18.5	2 000	30	6 600	allemand-italien- français-romanche
Val d'Aoste	12	10			120	italien-français
Océanie	300	64.5	33	7.1	465	
Nouvelle- Calédonie	120	80	15	10	150	français
Polynésie française	128	80	16	10	160	français-polynésien
Vanuatu	45	31			145	français-anglais- bislama
Wallis et Futuna	7	70	2	20	10	français
COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE	97 867	21.4	42 745	9.8	434 911	

Tableau préparé par Xavier Michel pour le
Haut Conseil de la Francophonie, 1991

N.B.: L'Algérie, ne participant pas aux instances de la Francophonie, ne figure pas dans ce tableau. Selon ses propres statistiques, la population serait de 25 960 000 habitants dont un peu plus de 7 000 000 seraient francophones.